

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MAI 2012**

Délibération
n° 2012.05. 60.B

Nautilus - Contrat
d'occupation privative
du domaine public -
Bar d'été : saison
2012

LE DIX MAI DEUX MILLE DOUZE à 18h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mai 2012**

Secrétaire de séance : Didier LOUIS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2012

**DELIBERATION
N° 2012.05. 60.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**NAUTILIS - CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC - BAR D'ETE :
SAISON 2012**

Le centre aquatique NAUTILIS dispose d'un bar d'été. Afin d'en assurer l'exploitation pour la saison 2012, il convient de signer un contrat d'occupation privative du domaine public avec un exploitant.

La période d'exploitation concernée serait la suivante :

- Les mercredis après-midi, samedis après-midi, dimanches et jours fériés du 16 mai au 30 juin inclus
- Tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août inclus
- Les mercredis 12 et 19 septembre après-midi, les samedis après-midi et dimanches du 1^{er} au 16 septembre inclus.

Le loyer est fixé à 7 000 € TTC pour la saison.

Afin d'éviter tout problème de dysfonctionnement, le GrandAngoulême a mis en place une procédure de vérification et de contrôle des installations et du matériel qui seront mis à la disposition de l'exploitant.

Suite à un appel à candidatures, Monsieur Maxime PANNETIER a fourni la meilleure offre, répondant aux critères de choix retenus.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'occupation privative du domaine privé du bar d'été du centre aquatique Nautilus avec Monsieur Maxime PANNETIER,

D'IMPUTER la recette à l'article 752 – rubrique 414 du budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

11 mai 2012

Affiché le :

11 mai 2012